

## Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

[Accueil](#) > [Grands dossiers](#) > Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées





### Présentation

La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées vise à assurer aux personnes handicapées l'égalité en emploi et à augmenter leur participation au marché du travail.

Elle propose un équilibre entre ce qui relève de la responsabilité proprement dite des acteurs du marché du travail, notamment en matière d'embauche et d'adaptation dans les milieux de travail, et ce qui nécessite la contribution ou l'intervention de l'État.

L'une des idées maîtresses de la Stratégie, c'est de mobiliser et d'impliquer les acteurs du marché du travail dans les efforts qui doivent être consentis pour que les personnes handicapées s'intègrent davantage au marché du travail et puissent y poursuivre plus longtemps leur participation.

Voici les principaux faits saillants de la Stratégie :

- Investissement supplémentaire de 142,8 millions de dollars sur cinq ans, dont 102,6 millions proviennent du gouvernement et 40,2 millions des entreprises privées.
- Financement accru des [contrats d'intégration au travail \(CIT\)](#)  pour permettre à 2750 personnes handicapées d'intégrer le marché du travail au cours des cinq prochaines années.
- Hausse graduelle du budget du [Programme de subventions aux entreprises adaptées](#)  pour la création de 825 nouveaux emplois d'ici à 2013.
- Nouvelle prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.
- Supplément au revenu de travail pour les prestataires de longue date qui se trouvent un emploi.
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail, à 40 %, et heures de supervision doublées.
- Nouveau service d'assistance de première ligne aux employeurs :
  - Par téléphone : 1 866 640-3059
  - Par courriel : [centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance.placement@mess.gouv.qc.ca) 
- Meilleure concertation régionale entre les acteurs.
- Meilleure représentation des personnes handicapées dans la fonction publique québécoise.
- Augmentation graduelle du nombre de stagiaires dans la fonction publique québécoise.
- Ajout du groupe des personnes handicapées au programme d'obligation contractuelle. Le programme d'obligation contractuelle exige que certaines entreprises ou organisations s'engagent formellement à mettre en place un programme d'accès à l'égalité lorsqu'elles obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention.
- Meilleure intégration scolaire et meilleure transition des jeunes handicapés de l'école au marché du travail.
- Développement et reconnaissance des compétences des adultes handicapés.
- [Communiqué de presse](#) 

- **Présentation**
- [Documents pertinents](#)
- [Bilan de la démarche de consultation](#)
- [Liens utiles](#)